

Projet de loi S-211 sur le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement canadiennes

Liebherr-Canada ltée – Présentation de rapports financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Agents : P. Robson, T. Petersen
N° d'entreprise de l'Ontario 000281247
N° d'entreprise du Québec 1144267219

Introduction

Liebherr-Canada ltée (LCA) reconnaît l'esclavage moderne comme un problème qui peut prendre diverses formes, telles que la traite des personnes, le travail en servitude, le travail des enfants et le travail forcé et soutient pleinement l'éradication de ces actes odieux au 21^e siècle.

La Société s'engage à agir de manière éthique et avec intégrité dans toutes ses activités et relations d'affaires et de mettre en place et d'appliquer des systèmes et des contrôles visant à garantir que l'esclavage moderne n'existe nulle part au sein de la société ou de ses fournisseurs domiciliés au Canada. La présente déclaration est rédigée conformément à la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

Structure et activités de l'entreprise

Liebherr-Canada ltée est une filiale à part entière de Liebherr International AG, dont le siège est en Suisse. Le Groupe Liebherr est aujourd'hui synonyme à l'innovation technologique, la qualité, l'engagement envers l'excellence et les avancées techniques au service de ses clients et de ses partenaires commerciaux dans le monde entier.

LCA est une société canadienne dont le siège est situé à Burlington, en Ontario, qui emploie actuellement **520 employés**. Les principales activités sont organisées en unités opérationnelles de vente et de service à la clientèle axées sur le terrassement (EMT), les grues mobiles (LWE), l'exploitation minière (MIN), les technologies du béton et de mélange (LMT), les machines maritimes et de construction (MCC), l'aérospatiale et le transport (AER) et le programme de remise à neuf, de réparation et d'échange de composants au sein de la division des composants (COT) de la vaste gamme de produits fabriqués par Liebherr. LCA distribue le portefeuille complet d'équipements lourds partout au Canada, ainsi que les produits, services et équipements connexes, par l'intermédiaire de succursales de vente et de service situés à travers le pays. LCA importe des produits

Liebherr directement des usines de fabrication du Groupe situées principalement en Europe et aux États-Unis.

Chaîne d'approvisionnement

Liebherr-Canada Ltée entretient des relations avec de nombreux organismes faisant partie de sa chaîne d'approvisionnement, en plus d'être un employeur direct. Généralement, pour les entreprises faisant partie du Groupe Liebherr, la fabrication se concentre sur le marché européen et leurs contrats d'approvisionnement en matières premières sont conclus avec des partenaires multinationaux. En tant qu'entité de vente et de service pour les produits et services de Liebherr, environ 85 % des biens achetés proviennent de l'Union européenne, 5 % des États-Unis, tandis que le restant provient du Canada et, dans une moindre mesure, d'autres pays. Les processus de conformité et de gestion du risque de l'ensemble des partenariats commerciaux ont été examinés par rapport aux considérations en matière de la législation générale et des droits de la personne. Cela détermine dans quelle mesure des contrôles existent déjà et quels autres contrôles peuvent être nécessaires pour prévenir l'esclavage et la traite des personnes dans toutes les activités et chaînes d'approvisionnement de l'entreprise.

Diligence raisonnable

Liebherr-Canada Ltée reconnaît qu'elle ne contrôle pas la conduite des individus, des organismes et des fournisseurs domiciliés à l'extérieur du Canada.

LCA gouverne ses relations d'affaires conformément aux meilleures pratiques et au code de conduite défini du Groupe, au code de conduite du fournisseur et aux conditions commerciales associées des contrats d'approvisionnement.

Pour favoriser cette conformité, LCA prévoit mettre en œuvre les mesures pratiques suivantes :

1. Renforcer la conduite professionnelle responsable existante au moyen de politiques et de systèmes de gestion qui s'alignent sur la législation canadienne.
2. Discuter avec les fournisseurs domiciliés au Canada pour leur communiquer notre Déclaration sur le travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement canadienne, obtenir une copie de leur déclaration, le cas échéant, et/ou comprendre les mesures qu'ils ont mis en place pour prévenir l'esclavage moderne dans leurs entreprises.
3. Surveiller la chaîne d'approvisionnement canadienne au moyen de notre procédure d'évaluation des fournisseurs et de notre adhésion à des organismes professionnels agréés, et confirmer l'acceptation par les fournisseurs du droit de la société d'effectuer une vérification de leurs activités (lorsque cela est réalisable) lorsqu'il existe un motif raisonnable de le faire.
4. Cesser, prévenir ou atténuer les effets négatifs identifiés.

Indicateurs de performance clés

Les indicateurs de performance clés (IPC) sont partie intégrante de l'évaluation annuelle des contrôles internes qui vise à mesurer l'efficacité de LCA à prévenir l'esclavage de faire partie de nos activités commerciales de quelque manière que ce soit.

- Des instructions et une formation annuelle obligatoire pour tous les employés sur le travail forcé et le travail des enfants. Cela fait partie de la formation sur le code de conduite du Groupe, avec une formation de sensibilisation

complémentaire sur la législation canadienne.

- Identifier les fournisseurs à risque élevé et effectuer une vérification de leurs activités, le cas échéant, au moyen d'approbations des fournisseurs et d'évaluations existantes.
- Promouvoir et centraliser les systèmes de gestion des fournisseurs, des achats et des chaînes d'approvisionnement.
- Clore les enquêtes et les mesures correctives effectuées sur la base des conclusions des vérifications.
- Vérifier annuellement les niveaux de sensibilisation des employés après la formation.
- Effectuer le suivi des cas signalés et résolus par le biais de vérifications annuelles des politiques, des dénonciations ou des mécanismes de réclamation.

- Collaborer avec les fournisseurs pour mesurer l'efficacité de leurs actions en matière de conformité à la Loi et de leurs indices de rendement pertinents.

Formation et communication

Tous les employés seront informés par le biais d'une formation annuelle obligatoire de la nécessité de se familiariser avec les procédures de la Société visant à faciliter l'identification et la prévention de l'esclavage moderne et de mener leurs affaires de manière à prévenir toute possibilité d'incident en lien avec l'esclavage moderne. Cette formation est complétée par le code de conduite du Groupe Liebherr, le code de conduite du fournisseur, la politique de responsabilité d'entreprise et les valeurs fondamentales du Groupe.

[Responsabilité d'entreprise de Liebherr](#)

[Valeurs fondamentales](#)

[Code de conduite](#)

[Code de conduite du fournisseur](#)

Liebherr-Canada ltée encourage tous ses employés ou tiers à informer, de manière confidentielle, la direction des RH de toute préoccupation ou de tout soupçon concernant une personne agissant au nom de la société, de l'un de ses fournisseurs ou de l'une de ses entreprises et cherchant à exploiter une ou plusieurs personnes d'une manière qui pourrait constituer de l'esclavage moderne. En outre, le Groupe Liebherr a mis en place un système de dénonciation à l'échelle de la Compagnie où les cas de non-conformité peuvent être rapportés à Liebherr- International AG.

La Société vise à encourager un climat d'ouverture et appuiera par conséquent toute personne qui soulève des préoccupations réelles de bonne foi en vertu de ses politiques, même si elles s'avèrent erronées. Cependant, tout usage des canaux de déclaration à des fins inappropriées ne sera pas toléré. Les déclarations demeureront confidentielles, sous réserve de l'obligation de LCA d'agir de manière responsable et dans le respect de la loi.

L'approche par rapport à l'esclavage moderne doit être communiquée aux fournisseurs, aux entrepreneurs et aux partenaires commerciaux domiciliés au Canada dès le début de la relation d'affaires avec ces derniers et renforcée par la suite, selon les besoins.

Liebherr-Canada ltée possède des connaissances solides de ses principaux partenaires fournisseurs de niveau 1 et évalue et résout sans cesse tout problème identifié de manière directe et collaborative. LCA n'a pas identifié de cas de travail

forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement au cours de la période de référence. Par conséquent, aucune mesure corrective n'a été prise.

Le conseil de Liebherr-Canada Ltée a approuvé le présent rapport.

Pour satisfaire aux exigences de la Loi, notamment l'article 11, nous attestons avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité mentionnée ci-haut. En nous basant sur nos connaissances, et en ayant fait preuve de diligence raisonnable, nous attestons que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-haut.



Paul Robson
Directeur général/Directeur financier



Tim Petersen
Directeur général

Date : 24 mai 2024

Nous avons le pouvoir de lier Liebherr-Canada Ltée.